

Compte Rendu du Comité Social Extraordinaire du 26 mai 2021

Concernant la procédure de renfort des techniciens IAD DGE vers DIF du 1^{er} au 30 juin 2021

- **Information - Consultation** sur la demande de renfort des techniciens IAD itinérants venant de DGE et DGO sur la base du volontariat pour diminuer les encours clients de Darty Ile de France : la **CAT DGE** s'abstiendra sur cette consultation.

Pourquoi l'abstention ?

Parce qu'il est impossible de voter en faveur d'un projet qui est déjà en cours et sur lequel nous n'avons été consultés qu'à l'issue d'un mouvement commun des membres du CSE DGE !

Parce que, entre cette réunion extraordinaire et le premier mail au sujet de ce projet, la **CAT DGE** a été force de proposition et entendue.

Parce qu'en respectant le principe de volontariat nous jugeons que cette dernière proposition est cohérente.

La direction insiste sur le respect du principe du volontariat, bien évidemment la **CAT DGE** sera attentive à cette notion primordiale.

Le détail du projet est connu de **vos représentants CAT DGE**, n'hésitez pas à leur poser toutes vos questions.

Si la **CAT DGE**, comme les autres OS du CSE, comprend que la direction de la filiale n'est pas responsable de cet état de fait, elle regrette qu'il ait fallu l'intervention du CSE pour que l'entreprise se conforme au droit.

Espérons qu'il n'y aura plus de raison de convoquer l'instance suite à ce genre de comportement.

